



SEADS

Stages régionaux de formation de formateurs SEADS : Questions fréquemment posées

septembre 2024

Qu'est-ce que SEADS ?

Les Normes pour l'appui aux moyens d'existence en rapport avec les cultures dans les situations d'urgence (SEADS) constituent une série de principes et de normes minimales à l'échelle internationale mise au point pour aider les personnes répondant à une crise humanitaire à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des réponses en rapport avec les cultures. SEADS aide les utilisateurs à : déterminer si une réponse en rapport avec les cultures est appropriée, nécessaire et faisable ; classer par ordre de priorité les domaines de réponses en rapport avec les cultures susceptibles d'atteindre les objectifs de subsistance, compte tenu du contexte ; de contrôler le degré de conformité des projets par rapport aux normes ; et de mesurer les impacts de la réponse à une crise en rapport avec les cultures. SEADS est membre du Partenariat pour les standards humanitaires (HSP), aux côtés de Sphère, des Normes et directives pour

l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) et d'autres [normes minimales](#) mondiales.

Qu'est-ce qu'un formateur SEADS ?

Après avoir mené à bien le stage de formation de formateurs (FdF) SEADS de six jours, les stagiaires deviennent des formateurs SEADS et seront équipés pour dispenser le stage de praticien SEADS de trois jours. Chaque FdF régionale ou nationale produira un certain nombre de formateurs SEADS qui se sont engagés à être disponibles pour animer des stages de praticien SEADS et qui constitueront une ressource pour leur pays ou région, en fonction de la demande émise par des organisations ou des groupes d'agences. SEADS fournira le nom des formateurs SEADS aux organisations qui souhaitent

organiser des stages de formation de praticien SEADS.

Qui devrait postuler pour suivre une FdF SEADS ?

Les organisations non gouvernementales (ONG), les agences des Nations Unies, les agences gouvernementales, les agences internationales et les consultants individuels sont encouragés à soumettre leur candidature. Les critères de sélection pour la participation à la FdF sont les suivants :

1. Expérience dans la prestation de stages de formation participatifs pour adultes.
2. Expérience en matière de moyens d'existence ou en rapport avec les cultures en situation d'urgence.
3. Être prêt à dispenser des stages de formation SEADS au moins deux fois par an sur demande.
4. Le cas échéant, employeur prêt à dégager le formateur de ses obligations pour qu'il puisse assurer des stages de formation SEADS au moins deux fois par an selon les besoins, en plus des formations internes qui pourraient être dispensées [conditions de détachement à négocier entre l'employeur et l'organisme commanditaire].
5. Bonne maîtrise de l'anglais écrit et parlé avec une préférence pour les personnes bilingues en espagnol, en français ou en arabe.
6. Bonnes connaissances des normes humanitaires, en particulier Sphère, LEGS, SEADS, MERS et MISMA.

Les candidats retenus qui sont actuellement employés seront priés de soumettre une lettre signée par leur employeur, confirmant qu'ils comprennent et acceptent les critères 3 et 4 énoncés ci-dessus, pour que leur participation au stage puisse être validée.

Serai-je un formateur SEADS agréé après le stage FdF ?

Non. Les formateurs SEADS ne sont agréés et ne figurent sur le site web de SEADS qu'une fois qu'ils ont animé deux stages de formation de praticien, conformément à la [Politique de formation résidentielle](#) de SEADS.

Où et quand aura lieu le prochain stage FdF de SEADS ?

Pour rester informé concernant les prochaines formations de formateurs SEADS, suivez [SEADS sur LinkedIn](#) ou inscrivez-vous à notre [bulletin d'information](#).

Où les formateurs SEADS doivent-ils déployer les stages de formation de praticien SEADS ?

Les stages de praticien SEADS sont organisés dans le monde entier en anglais, arabe, espagnol et français. Les lieux de formation sont décidés conjointement par le formateur SEADS et le coordonnateur de la formation SEADS. La plupart des formateurs SEADS seront invités à dispenser la formation dans leur pays ou dans la région où ils sont basés.

Puis-je poser ma candidature si je suis basé en dehors de la région où la FdF est organisée ?

Oui. Nous encourageons les candidats à postuler, où qu'ils soient dans le monde. Les critères d'éligibilité spécifiques seront énumérés dans le dossier de candidature de chaque FdF.

Qui couvre les coûts de participation aux stages FdF ?

SEADS couvre certaines dépenses pour les formateurs FdF, y compris la location des locaux et la fourniture des supports de formation. Les participants sont tenus d'organiser et de prendre en charge leurs frais de voyage pour se rendre sur place, ainsi que leur hébergement en pension complète pendant six jours. Deux collations et un déjeuner quotidiens seront fournis par SEADS aux participants pendant la formation.

Quand saurai-je si j'ai été accepté ?

Les candidats retenus seront informés dans les trois semaines suivant la date limite de dépôt des candidatures. En raison du nombre élevé de candidats, il se peut que SEADS ne soit pas en mesure de répondre individuellement à chacun d'entre eux. Si vous n'avez pas de nouvelles de SEADS dans les trois semaines, veuillez considérer que votre candidature n'a pas été retenue.

Comment les formations SEADS sont-elles organisées au niveau national ?

Les scénarios possibles pour l'organisation des stages de formation SEADS comprennent, sans pour autant s'y limiter :

- » **Scénario 1** : Le formateur SEADS est un consultant indépendant. Il est contacté par un groupe de plusieurs ONG internationales qui ont décidé de former leur personnel aux normes SEADS. Les ONG internationales couvrent le coût de la formation, la location du lieu, le transport des participants (le cas échéant) et la fourniture des manuels SEADS à tous les participants. Un contrat de consultance est établi avec le formateur SEADS, qui est commandité pour dispenser un stage de praticien SEADS ; celui-ci reçoit un salaire journalier pour la formation (et les jours de préparation), et ses frais de logement et de déplacement sont pris en charge le cas échéant.
- » **Scénario 2** : Le formateur SEADS travaille pour une ONG internationale. Une autre grande ONG internationale souhaite former son personnel aux normes SEADS. Le chargé de programme de cette ONG se met en rapport avec le supérieur hiérarchique du formateur SEADS, qui accepte que le formateur soit détaché, à titre gracieux, pour dispenser un stage de praticien SEADS. L'ONG commanditaire couvre les frais de location de la salle et tous les autres coûts éventuels associés à l'organisation de la formation. Le formateur SEADS dispense la formation SEADS pour le compte de cette organisation sur son temps de travail ordinaire et il ne reçoit pas de rémunération supplémentaire.
- » **Scénario 3** : Le formateur SEADS est salarié d'un organisme onusien, comme la FAO, qui travaille en étroite collaboration avec le gouvernement. Une partie du mandat de l'organisme est de renforcer les capacités des agents des pouvoirs publics, ce qui incite l'organisme à monter et à gérer une formation SEADS à l'intention du personnel du gouvernement, en

faisant appel au formateur SEADS. L'organisme couvre le coût de l'opération sous son programme de renforcement des capacités et le formateur SEADS assure la formation dans le cadre de son travail régulier comme membre du personnel.

- » **Scénario 4** : Le formateur SEADS travaille pour une ONG, qui souhaite former son personnel aux normes SEADS. Le formateur dispense la formation au sein de son organisation dans le cadre de ses fonctions en sa qualité de membre du personnel.
- » **Scénario 5** : Le formateur SEADS est un consultant indépendant ou il est membre d'une société de conseil. Ils décident d'organiser une formation SEADS et invitent des ONG et d'autres agences à former leur personnel. Le consultant fixe un prix pour la formation, qui comprend le coût de la salle et des supports de formation, ainsi qu'une rémunération pour lui-même.

- » **Scénario 6** : Le formateur SEADS est contacté par une organisation locale qui a décidé de former son personnel aux normes SEADS. SEADS couvre le coût de la formation, les locaux de formation, le transport des participants et la rémunération du formateur SEADS (le cas échéant), et SEADS fournit un exemplaire du manuel à tous les participants. Cette option est limitée à huit événements à l'échelle mondiale.

Des difficultés pour accéder au formulaire de candidature ? Des questions ?

Contactez Alistair Short, coordonnateur de SEADS : coordinator@seads-standards.org.